



Conseil économique et social

Distr. générale
20 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Point 3 a) de l'ordre de jour provisoire*

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par HelpAge International, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2013/L.2.



Déclaration

Dans la présente déclaration sur les « Stratégies et les voies vers l'autonomisation : problématiques et formulation de la réunion du groupe d'experts », présentée à la réunion du groupe d'experts sur les politiques et les stratégies visant à promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous, tenue à New York les 10 et 11 septembre 2013, le Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a défini l'autonomisation comme étant « la participation effective des membres de la société, en tant qu'individus et groupes, dans la prise de décisions concernant leurs vies, qui est tributaire d'un environnement favorable, et aboutit aux solutions des problèmes économiques et sociaux qui se posent à eux. »

Il est indéniable que l'autonomisation de tous ceux qui sont pauvres, invisibles et exclus est indispensable pour réaliser un monde plus stable, plus juste et plus sûr.

Les questions de vieillissement ont été examinées dans les réunions des groupes d'experts de 2012 et 2013 organisées par le Département des affaires économiques et sociales. Leurs rapports formulent des recommandations précises sur le vieillissement, y compris des priorités spécifiques concernant la promotion de l'autonomisation des femmes et des hommes âgés. L'importance de ces recommandations ne saurait être surestimée. Selon la publication du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de HelpAge International intitulée *Vieillir au vingt-et-unième siècle : Une victoire et un défi*, la réalité de la transition démographique est que nous entrons dans l'ère de l'« explosion démographique », qui se caractérise par le fait que d'ici 2030 il y aura plus de personnes âgées de plus de 60 ans que d'enfants de moins de 10 ans. Vers 2050, la planète comptera 2 milliards de personnes âgées, dont la plupart vivront dans les pays en développement et seront des femmes. Les chiffres actuels indiquent qu'il y a 84 hommes pour 100 femmes de plus de 60 ans. Une vie entière d'inégalités entre les sexes signifie souvent que les femmes âgées sont victimes d'exploitation financière, de violence et de discrimination. D'après la publication intitulée « World population prospects : the 2010 révision » (disponible à l'adresse <http://esa.un.org/unpd/wpp/index.htm>), vers 2050, il y aura 64 pays dont 30 % de la population est âgée de plus de 60 ans.

Des politiques concrètes sont nécessaires maintenant pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des hommes âgés. Aux paragraphes 1 et 2 de sa résolution 2013/29 sur le deuxième examen et l'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002, le Conseil économique et social déclare que « les difficultés importantes auxquelles se heurtent les personnes âgées, qui compromettent leur participation à la vie sociale, économique et culturelle, restent liées, entre autres, à la discrimination fondée sur l'âge, aux mauvais traitements et à la violence, et à l'accès à des services de santé adaptés à l'âge, aux mesures de protection sociale et au marché du travail; » et constate également que le vieillissement ne suscite pas toujours l'intérêt voulu et que les personnes âgées continuent souvent de souffrir de la pauvreté et de l'exclusion sociale. »

La dure réalité est que des millions des citoyens âgés du monde vivent dans des environnements dangereux et indécentes, manquent de revenu de base et d'accès

aux services essentiels, dans la peur de la violence et des sévices, leurs droits sexuels et génésiques sont négligés et ne sont pas réalisés, elles sont incapables de régler les factures essentielles de nourriture, de chauffage et d'énergie et elles ont du mal à exercer leurs droits de participation civique (FNUAP et HelpAge International, *Ageing in the Twenty-First Century*).

Les consultations dans le cadre du « monde que nous voulons » organisées par les Nations Unies (voir www.worldwewant2015.org) ont mis en évidence les besoins non satisfaits des personnes âgées concernant les soins de santé, les emplois et un revenu régulier, la justice lorsqu'elles font face à la violence et l'agression et l'aide pour les soins aux petits enfants. De meilleurs soins de santé, l'éducation et des gouvernements plus à l'écoute représentent les principales priorités pour les personnes âgées (voir rapports de pays sur le Burkina Faso, le Costa Rica, le Mozambique et les Philippines, disponibles à l'adresse <http://data.worldwewant2015.org>).

Les conclusions du rapport de HelpAge International intitulé « Global AgeWatch Index 2013 » qui évalue le bien-être des personnes âgées dans 91 pays, sur la base des revenus, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des aspects de l'environnement favorable, illustrent l'importance de la politique sociale et les dangers des séries de données internationales qui ne mesurent pas systématiquement les niveaux de pauvreté, de VIH et de violence concernant les personnes de plus de 49 ans.

La « révolution des données » préconisée dans le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, intitulé *Un nouveau partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable* (voir p. 23), doit inclure les questions du vieillissement. Les données sur le vieillissement sont trop souvent invisibles dans les travaux des Nations Unies, dans les politiques au niveau des États Membres et dans les attitudes publiques. Les questions du vieillissement ne sont pas prises en compte dans les politiques de développement alors que l'on compte considérablement sur les personnes âgées qui luttent constamment pour soutenir les ménages et les collectivités par la main-d'œuvre, les soins qu'elles dispensent, la garde des enfants, le bénévolat et la participation communautaire.

« Les personnes âgées ont du mal à trouver des emplois et sont obligées de mendier. Les personnes âgées n'ont pas d'autre alternative. Par exemple, les familles préfèrent les jeunes femmes de ménage parce qu'elles pensent qu'elles seront plus fortes. Elles ne veulent pas engager les femmes âgées » (Labone, 70 ans, Bhashantek, Bangladesh).

Perspectives d'avenir

Toutes les politiques visant à promouvoir l'autonomisation et le développement durable doivent tenir compte du vieillissement. Le vieillissement de la population façonne notre monde et il est temps de tenir un discours cohérent, solide et positif sur le vieillissement de la population mondiale et d'adopter des politiques responsables pour donner suite à ce discours. Le Secrétaire général a reconnu cela lorsqu'il a indiqué dans sa déclaration d'août 2013 à la vingt-septième conférence annuelle de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population à Busan (République de Corée), « Pour garantir un développement

durable, nous devons connaître le nombre de personnes qui habitent notre planète et le nombre de celles qui seront ajoutées au cours des prochaines années. ... Nous devons connaître leur âge et comment la structure par âge évoluera. L'accroissement et le vieillissement de la population, les migrations et l'urbanisation sont autant de facteurs qui influent sur tous les objectifs de développement. »

Les femmes et les hommes âgés demandent à participer à l'élaboration du programme de développement de l'après-2015. Les personnes âgées sont des partenaires et des contributeurs égaux au développement durable et à l'élimination de la pauvreté et les politiques doivent tenir compte des intérêts de toutes les personnes de tous les âges et capacités. De même que les structures de la population changent, de même les lois, les politiques, les attitudes sociales et les pratiques institutionnelles doivent changer.

Conclusions et recommandations

Les États Membres ont l'occasion historique de veiller à ce que le prochain cadre de développement durable dans le monde adopte une approche fondée sur la vie entière qui permettra d'assurer le développement durable et équitable pour toutes les personnes de tous les âges et capacités. Il est nécessaire de poursuivre des politiques d'autonomisation tenant compte de tous les âges. À cet effet :

- L'âge doit être reconnu comme étant une problématique transversale à intégrer dans tous les objectifs et cibles;
- Le nouveau cadre de développement doit être responsable et être axé sur les droits de l'homme afin d'atteindre toutes les personnes de tous les âges et capacités;
- La « révolution des données » préconisée par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 et le Secrétaire général doit donner la priorité à l'amélioration de la collecte de données et de la présentation de l'information, pour faire en sorte que toutes les données soient collectées, ventilées, analysées et diffusées pour tous les groupes d'âge jusqu'à l'âge de 100 ans et au-delà, ainsi qu'en fonction du sexe et des incapacités.

Compte tenu de ces besoins, le réseau de 105 filiales de HelpAge International dans plus de 70 pays demande l'adoption des objectifs pour :

- La protection sociale universelle et le travail décent pour toutes les personnes de tous les âges et capacités. Les niveaux minimum de protection sociale représentent la bonne voie à suivre car ils sont fondés sur les droits, sont adoptés à l'initiative des pays, ont des objectifs mesurables précis et contribuent à la bonne gouvernance, à la sécurité et à l'éradication de la pauvreté;
- La couverture médicale universelle, conçue de manière à maximiser l'espérance de vie à tous les stades de la vie et l'appui à la santé des filles, des garçons, des femmes et des hommes, sur toute la durée de la vie;
- L'égalité des sexes avec des indicateurs et des objectifs ciblés incluant toutes les personnes de tous les âges et capacités et appuyant les femmes comme les hommes.